

Délibération n° 2025-08
Bilan CVEC de l'année 2024

Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 6 février 2025, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,

Vu le livre VII du code de l'Education,
Vu les statuts de l'université des Antilles,

A délibéré :

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

il s'agit de l'approbation du bilan 2024 de la Contribution Vie Etudiante et de Campus de l'université des Antilles

Résultat du vote :

Membres en exercice : 30	Pour : 24
Membres présents et représentés : 24	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

Le bilan de l'année 2024 de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC), conformément à l'annexe est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Pointe-à-Pitre, le 7 février 2025

Le Président de l'université des Antilles



Pr. Michel GEOFFROY

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr





Bilan 2024



Introduction	3
1. Une structuration qui se poursuit	3
2. Aspects budgétaires et financiers	4
2.1 Des recettes en augmentation	4
2.2 Une programmation budgétaire ajustée.....	5
2.3 Une répartition stable des crédits	6
2.4 Un meilleur taux de consommation.....	7
3. Bilan activités 2024	9
3.1 Aides sociales (FSDIE)	9
3.2 Aides sociales (CASE)	9
3.3 FSDIE Associatif.....	9
3.4 Bilan des projets	9
4. Conclusion.....	16
5. Annexes	16
Tableau récapitulatif des projets engagés en 2024.....	16
Fiche bilan des projets.....	16



Introduction

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) a été instaurée par la loi du 8 mars 2018 pour l'Orientation et la Réussite des Etudiants (LOI ORE) et est régie par les articles L.841-5 et suivants du code de l'éducation.

Cette contribution est « destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article L. 841-5 du code de l'éducation) en abondant les moyens déjà alloués par les établissements.

En mobilisant ces crédits, les services impliqués dans la vie étudiante peuvent mettre en place et développer des actions supplémentaires dans les domaines suivants :

- Prévention et amélioration de l'accès aux soins des étudiants ;
- Accompagnement social des étudiants ;
- Pratique sportive des étudiants ;
- Art et culture ;
- Accueil des étudiants.

Par ailleurs, la CVEC assure le financement de deux dispositifs qui existaient avant elle : le Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) et les droits de médecine préventive.

Chaque année les **étudiants** s'acquittent de la CVEC en amont de leur inscription en **formation initiale** dans un **établissement d'enseignement supérieur**. Les situations réglementaires suivantes donnent droit à exonération :

- Etudiants bénéficiant d'une bourse de l'enseignement supérieur (versée par l'ensemble des ministères, par un conseil régional aux étudiants inscrits dans les formations paramédicales ou médico-sociales, par un établissement public d'enseignement supérieur ou une bourse d'établissement payée sur fonds publics - ne sont pas incluses les bourses versées par un gouvernement étranger),
- Etudiants bénéficiant du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire ou étant enregistrés par l'autorité compétente en qualité de demandeur d'asile sont exonérés du paiement de la CVEC.

Indexé à l'inflation (conformément à l'article L841-5 du code de l'éducation), le montant de la CVEC s'élevait à 100 euros pour l'année universitaire 2023-2024.

1. Une structuration qui se poursuit

La charte CVEC votée en décembre 2022 et déployée en 2023 a permis aux porteurs de projets de structurer leurs demandes de financement CVEC.

Afin d'accompagner le lancement des appels à projets, le guide CVEC « A vos projets » ainsi que la fiche projets ont été mis à jour.

Dans un souci de transparence et de traçabilité, les crédits liés aux différents projets sont pilotés dans le cadre d'une opération mise en place par la Direction des Affaires Financières (DAF).



Université des Antilles

Siège - Administration générale – Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030

www.univ-antilles.fr

Le système dual a été maintenu sur cet exercice, permettant d'une part la mise à disposition d'une dotation aux services dont les missions relèvent de la vie étudiante (SUMPPS, SUAPS, Bureau de vie étudiante) afin de mener leurs programmations annuelles et d'autre part l'attribution de crédits dans le cadre d'appels à projets.

Le calendrier a été reconduit, avec une première phase d'appel à projets lancée en mars et une seconde en septembre. Par ailleurs, les demandes de financement de projets ont pu être examinées au fil de l'eau en fonction des besoins des services.

La stabilité du calendrier a permis d'anticiper la planification des actions au cours du premier semestre dès la fin de l'année 2023 et de préparer les actions de rentrée dès le mois de mars.

Ainsi, 108 projets ont été instruits au cours de l'année et examinés lors 2 commissions politiques et 3 commissions administratives.

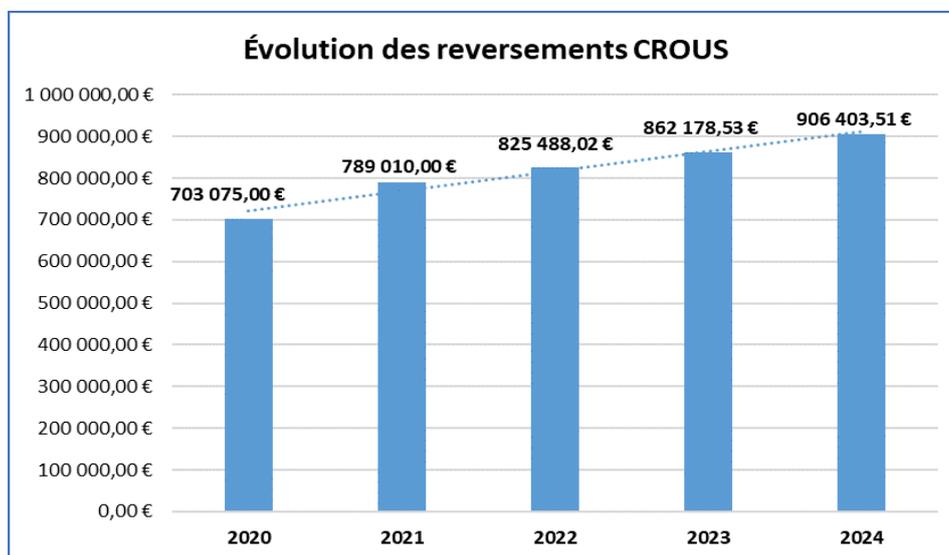
Au cours de cet exercice, une synergie et une meilleure articulation des crédits dédiés à la vie étudiante ont été initiées. A cet égard, certaines actions ont pu faire l'objet d'un co-financement avec les crédits affectés à la ligne « Contrat de vie Etudiante » identifiée dans le cadre de la Subvention pour Charges de Service public (SCSP).

2. Aspects budgétaires et financiers

2.1 Des recettes en augmentation

Calculé conformément à la réglementation, le montant final par étudiant inscrit dans un établissement de la catégorie des établissements affectataires s'élevait pour 2024 à **74,26493 euros**.

La liste de 12 205 étudiants inscrits s'étant acquittés la CVEC a été prise en compte par le CROUS, entraînant un droit final à percevoir pour l'établissement à hauteur de **906 403,51 euros**.



Par ailleurs, l'assiette des crédits mobilisables sur l'exercice a pu être augmentée en ayant recours au prélèvement sur fonds de roulement dont le montant des crédits CVEC est établi à hauteur de 1 454 857,30 euros.

	Recettes			Dépenses
	recettes CROUS	reports année antérieure	TOTAL	
2019	473 854,13 €		473 854,13 €	310 800,00 €
2020	703 075,00 €	163 054,13 €	866 129,13 €	350 053,16 €
2021	789 010,00 €	516 075,97 €	1 305 085,97 €	506 423,94 €
2022	825 844,02 €	798 662,03 €	1 624 506,05 €	314 412,13 €
2023	862 178,53 €	1 310 093,92 €	2 172 272,45 €	679 095,82 €
2024	906 403,51 €	1 493 176,63 €	2 399 580,14 €	944 722,84 €
2025		1 454 857,30	1 454 857,30	

Tableau : Suivi des recettes et consommations depuis 2019

2.2 Une programmation budgétaire ajustée

Au regard des projets présentés et validés par la commission politique, le budget initial s'établissait à hauteur de 1 153 977,03.

Lors du budget rectificatif, un prélèvement sur fonds de roulement a été opéré à hauteur de 149 423,22 euros (119 000 euros en investissement et 30 423,22 euros en fonctionnement).

Par ailleurs, le solde de la notification finale du CROUS a été intégrée lors du budget rectificatif technique en décembre 2024 à hauteur de 306 403,51 euros.

Budget initial	Budget initial (décembre 2023)	Budget rectificatif 1 (Mars 2024)	Budget rectificatif technique (Décembre 2024)
Notification CROUS	600 000		306 403,51
Prélèvement sur fond de roulement	553 977,03	149 423,22	
TOTAL	1 153 977,03	149 423,22	306 403,51
		1 609 803,76	

Tableau : budget CVEC 2024

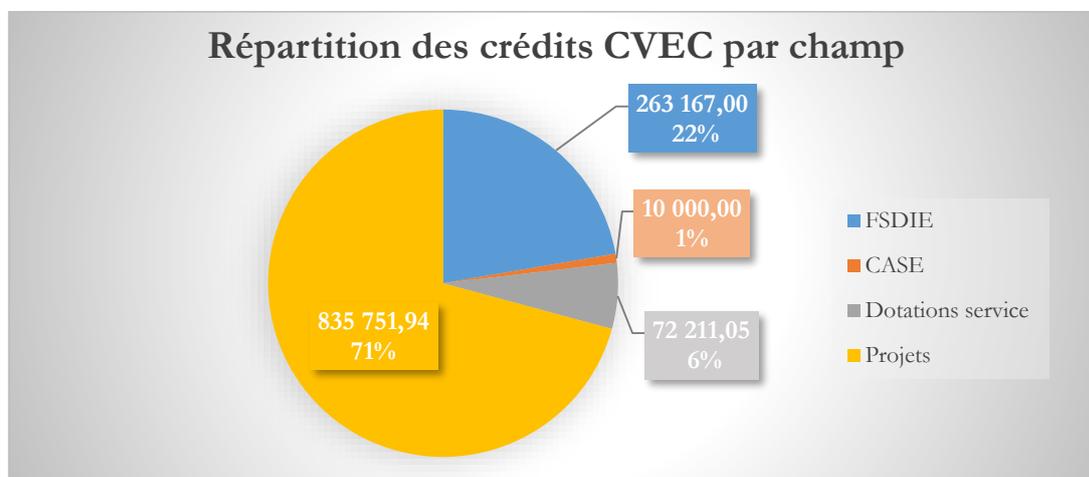
Un des axes d'amélioration identifié lors du précédent exercice consistait à mieux suivre la réalisation des projets afin de réaffecter les crédits des projets affichant une sous-consommation.

A cet égard, lors du budget rectificatif technique en décembre 2024, au regard du niveau de consommation et des prévisions d'exécution des porteurs de projets, la déprogrammation de certaines actions (SCD, SUAPS, PUR 971, DRI) et l'ajustement des crédits (masse salariale, CASE) ont été actés.

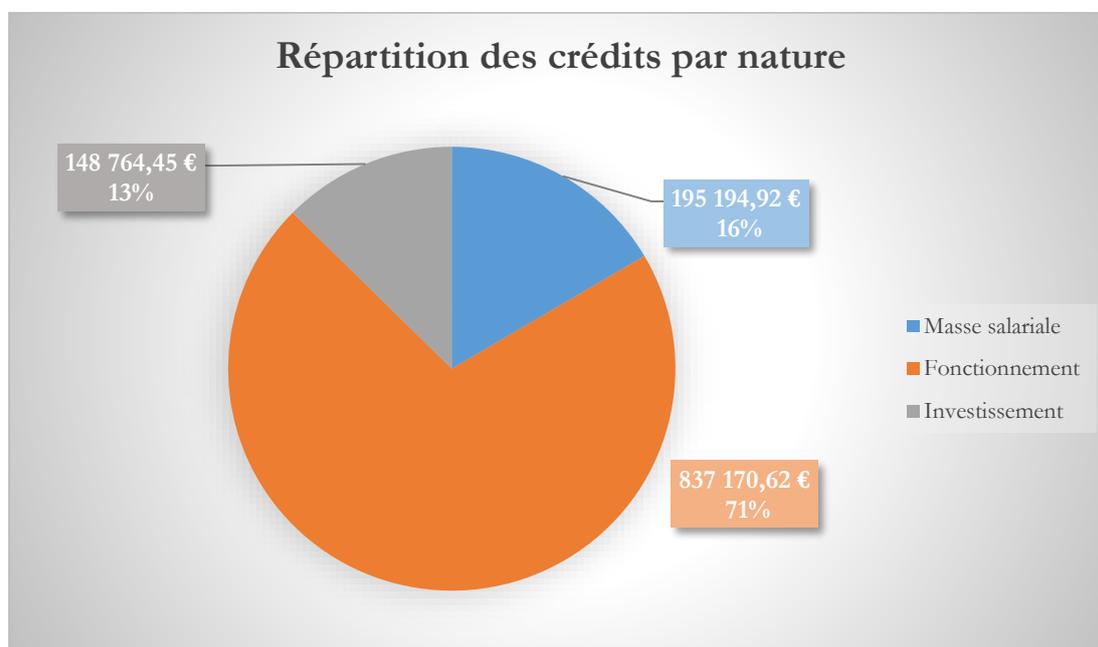
Ainsi, le montant des crédits ouverts sur l'opération 2023-047 dévolue à la CVEC s'élevait à **1 181 129,99** euros.

2.3 Une répartition stable des crédits

Les crédits ouverts en 2024 au titre de la CVEC en 2024 ont été répartis comme suit :

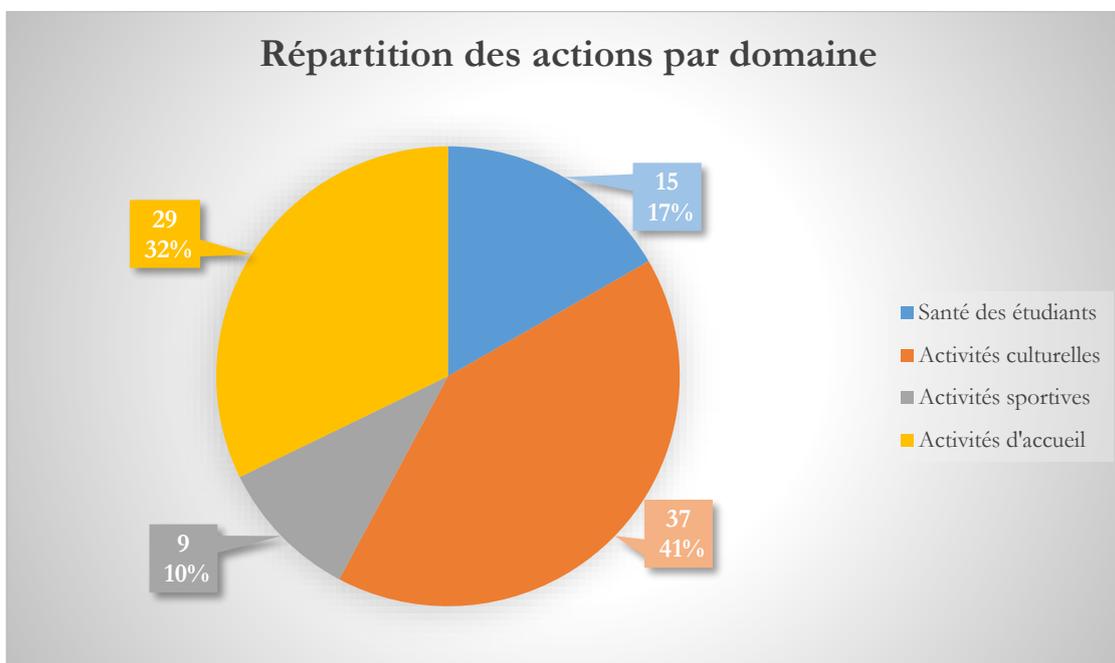


L'accompagnement social a été maintenu, notamment par le biais du report des crédits du FSDIE social 2023 afin d'augmenter les possibilités d'aide. L'enveloppe dévolue à la CASE a été réajustée en fin d'année au regard des demandes formulées.



Les actions présentées ont d'avantage mobilisé des crédits de fonctionnement, à hauteur de 71% et en particulier dans le domaine des activités culturelles.

Les crédits d'investissement ont singulièrement été mobilisés dans le cadre des projets de création d'espaces dédiés aux étudiants, tandis que les crédits en masse salariale ont permis de renforcer les actions d'accueil et de prestations de santé.



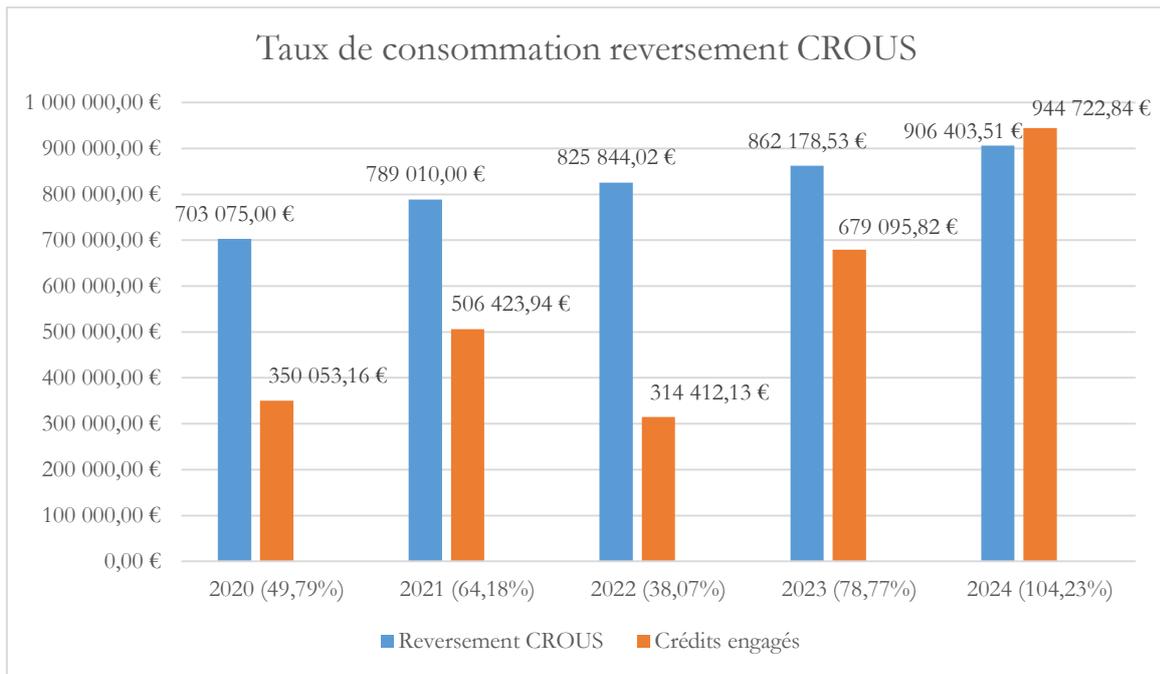
On note la prévalence des activités dans le domaine culturel qui représente 41% des projets financés sur l'exercice, devançant les activités d'accueil.

En effet, l'activité culturelle a été soutenue par différents projets menés par la mission de vie des campus, mais également par les composantes qui ont mis en place des actions spécifiques. Par ailleurs, les actions d'accueil, notamment d'aménagement d'espace de vie étudiante sur les différents campus, se sont poursuivies au cours de l'année.

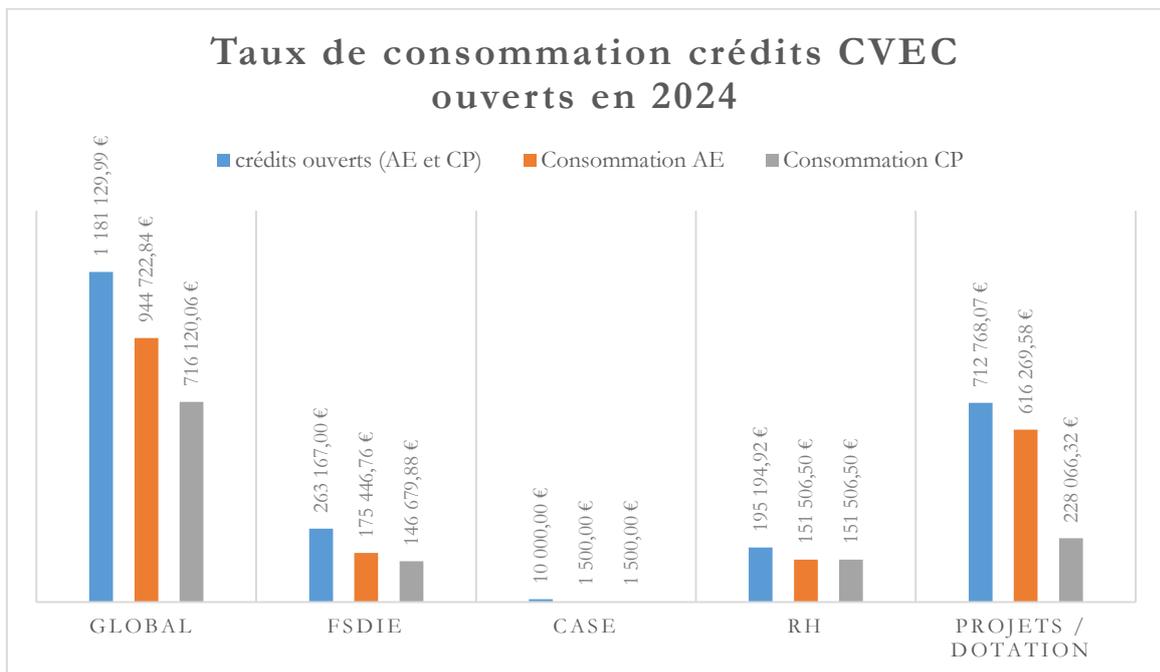
2.4 Un meilleur taux de consommation

L'anticipation des calendriers de mise en œuvre, ainsi que la coordination avec la DAF, et les porteurs de projets, ont permis d'améliorer cette année encore le taux de consommation. Ce sont exactement **944 722,84 euros** qui ont été engagés sur les fonds CVEC en 2024, soit un taux de consommation du droit final à percevoir reversé par le CROUS de 104% (contre 78,77% en 2023).

Cette évolution positive témoigne d'une plus grande appropriation du dispositif par les membres de la communauté universitaire et l'initiation de l'effet de rattrapage de la sous-consommation des années précédentes.



Le taux de consommation des crédits ouverts sur l'exercice s'élève à 80% avec des taux de consommation supérieurs à 50% pour chaque catégorie, exceptée la CASE.



Plus précisément, les crédits ouverts suite à la validation des différents projets, ainsi que dans le cadre des dotations ont été engagés à 86%, représentant un montant de 712 768,07 euros pour une consommation de 616 269,58 euros.

Par ailleurs, 67% des crédits ouverts dans le cadre du FSDIE (associatif et aide social) ont été engagés soit 175 446,76 euros.

Certaines opérations de recrutements ayant connu des décalages, le taux de consommation de la masse salariale s'élève à 78%.

3. Bilan activités 2024

3.1 Aides sociales (FSDIE)

La commission d'attribution FSDIE volet social propose, selon la nature et le montant sollicité, les modalités d'aide accordée, en respectant l'anonymat des étudiants concernés. Ensuite, ces propositions sont votées en CFVU puis en conseil de pôle.

Martinique

4 commissions se sont tenues au cours de l'année, 31 895 euros ont été consommés sur le budget annuel, soit un taux de consommation de 75,85%.

Guadeloupe

4 commissions se sont tenues au cours de l'année. 67 demandes ont été retenues par la commission, pour un montant total d'aides sociales allouées à hauteur de 53 121 euros.

3.2 Aides sociales (CASE)

Cette année, **7 demandes CASE** ont été formulées dont 1 retenue à hauteur de **1500€**.

Afin de permettre une mobilisation plus efficace de ce dispositif, des actions de communication ont été engagées afin de mieux faire connaître ce dispositif d'aide d'urgence.

3.3 FSDIE Associatif

Martinique

Les deux commissions ont soutenu les associations porteuses de projets à hauteur de 38 827,38 € sur une enveloppe globale de 73 920€ soit près de 52,52% de consommation.

Guadeloupe

La commission FSDIE a octroyée un montant total de 51 603,38€ aux associations estudiantines porteuses de projets sur un budget total de 94 080€ soit près de 55% de consommation.

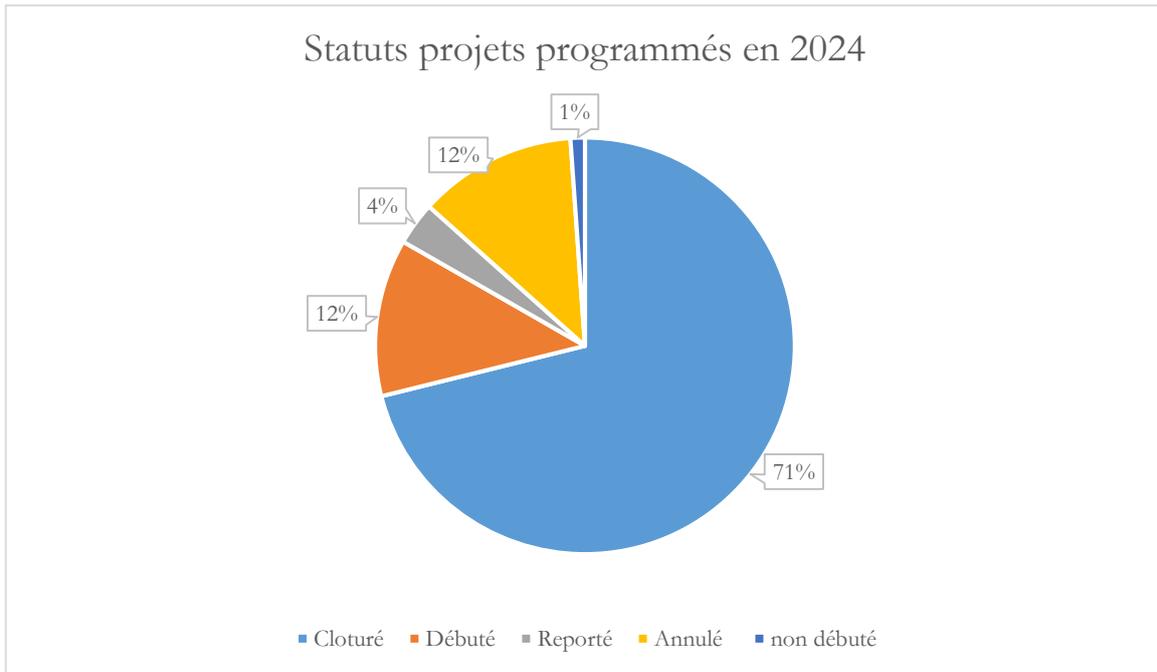
3.4 Bilan des projets

Tenant compte des projets validés lors de la commission politique d'octobre 2023 et planifiés au cours du premier semestres 2024, ainsi que des différents ajustements opérés au cours de l'année, ce sont 90 projets qui ont été programmés sur l'exercice (66 en 2023).

La majorité des projets (64) programmés ont été clôturés au cours de l'exercice. Certaines actions (11) débutées avec l'engagement des crédits en 2024 se poursuivront en 2025. Enfin, en raison du contexte social en Martinique ou de contraintes opérationnelles, certaines actions ont été annulées (11) ou reportées en 2025 (3). Enfin, le recrutement prévu d'une infirmière sur le campus du Camp Jacob n'a pu être mise en place en 2024 en dépit de son maintien dans la programmation.



Statuts projets programmés en 2024



Ci-dessous, quelques projets réalisés par domaine d'activité :

D202 : Santé des étudiants

Le SUMPPS 971 et 972 sont résolument engagés dans la préservation de la santé et du bien-être des étudiants de l'Université des Antilles.

A ce titre de nombreuses manifestations telle que le village de prévention ou encore des ateliers de sophrologie sont organisés sur les deux pôles. De même afin de favoriser les conditions d'accueil des étudiants, des espaces au SUMPPS 971 ont été réaménagés.

LA SANTE SEXUELLE

RENDEZ-VOUS LE 22 JANVIER DE 10H à 13H
A l'UFER des Sciences Juridiques et Economiques

VIH / IST : FAIS-TOI DEPISTER

Maintenez de
rencontre avec les
étudiants en santé
en partenariat avec
le SUMPPS

C'est quoi
une IST ?
Comment se
transmet-
elle ?

Quels sont
les moyens
de
protection ?
Sont-ils tous
efficaces ?

Comment
savoir si on
est
infecté ?

Où se
rendre si on
est à
risque ?

SOPHROLOGIE

Accordez-vous un temps pour vous

OPTIMISME
STRESS
EQUILIBRE
ANXIÉTÉ
SÉRÉNITÉ
FATIGUE
GESTION DES ÉMOTIONS
NERVOUSITÉ
CONFIANCE EN SOI

Tous les lundis
11h30-12h20
12h30-13h30

Ancien restaurant
universitaire
...

Renseignements auprès
du SUMPPS
0696 56 88 58

Université des Antilles

Siège - Administration générale – Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030

www.univ-antilles.fr

D203 : Activités culturelles

Les actions culturelles sont portées au sein de l'établissement par plusieurs acteurs, permettant une diversité des projets mis en place. Ainsi, les pratiques artistiques et culturelles sont proposées aux étudiants sur les deux campus tout au long de l'année. Par ailleurs, des rencontres avec des artistes locaux valorisant ainsi la richesse culturelle et diverse de nos territoires.

○ Ciné à L'UA

Des séances de cinéma ont été projetées sur les sites de Fouillole et du Camp Jacob à partir d'une sélection de films produits en Guadeloupe sur des problématiques et enjeux de la société aux Antilles.



○ Ti doudou

Ti Doudou est une pièce de théâtre jouée en créole mettant en avant des artistes Guadeloupéens tel que Florence NAPRIX.

Ce spectacle a été proposé aux étudiants du campus de Fouillole.



Université des Antilles

Siège - Administration générale – Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030

www.univ-antilles.fr

- Chanté NWEL

Le « Chanté Nwèl » s’inscrit dans la tradition antillaise. Il s’agit de faire partager aux étudiants un moment de convivialité, permettant d’animer le campus autour des mets traditionnels.



D204 : Activités sportives

Le SUAPS organise, développe et encadre les activités sportives des étudiants des deux pôles. Il permet au plus grand nombre d’accéder à une pratique sportive de qualité sur les campus, variée, en sécurité et répondant aux spécificités de nos territoires. En ce sens, de nombreuses activités sont proposées aux étudiants de l’UA, accessible également aux étudiants en situation de handicap.

- Championnat inter campus

Selon les performances, aptitudes et envies de chaque étudiant, un championnat entre les deux pôles a été organisé.

Il s’agit d’un jeu en équipe entre les étudiants du pôle Guadeloupe et du pôle Martinique permettant d’accroître la cohésion et l’esprit d’équipe.



Université des Antilles

Siège - Administration générale – Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030

www.univ-antilles.fr

○ Jeux sportifs et collectifs à l'UA

Le SUAPS vous annonce que la reprise des activités seront dès le lundi 15 janvier.

Les dates sont les suivantes :

À partir du 15/01 :

- Musculation
- Futsal
- Foot Ball
- Hand
- Basket
- Danse - Combat

À partir du 08/02

- Natation

À partir du 22/01 :

- Volleyball
- Badminton
- Tennis de table

À partir du 12/01 :

- Le kayak (1ere séance déjà complète)



Université des Antilles

Siège - Administration générale – Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030

www.univ-antilles.fr

D205 : Activités d'accueil

L'amélioration de l'accueil des étudiants est une des priorités au sein de l'UA. S'inscrivant dans la dynamique de développement du sentiment d'appartenance et d'intégration, les actions se multiplient au sein des campus.

○ JANE Guadeloupe et Martinique

JANE 2024
Journée d'Accueil des Nouveaux Étudiants

Universit  des Antilles

TU ES PRÊ.T.E POUR L'UNIVERSIT  ?

RDV à 8h
5 Septembre 2024

GUADELOUPE
Campus de Fouillolle
Campus du Camp Jacob

Avec

C dric LOCATIN, Coureur cycliste PARRAIN
Dina B NOU T, ANIMATEUR
MAMAD, ANIMATEUR

Facult  Roger Toumonson & Institut Universitaire de Technologie
Amphi Gerty Archim de (Camp Jacob)
UFR Sciences Exactes et Naturelles
Amphi M nli & M rault (Fouillolle)

UFR Sciences et Techniques des Activit s Sportives
Amphi Tassus (Fouillolle)
UFR Sant  (PASS)
Amphi Benjamin (Fouillolle)
UFR Sciences Juridiques et Economiques
Amphi LEPOINTE (Fouillolle)

Facebook, Instagram, LinkedIn, cvcc

JANE 2024
Journée d'Accueil des Nouveaux Étudiants

Universit  des Antilles

TU ES PRÊ.T.E POUR L'UNIVERSIT  ?

RDV à 8h
4 Septembre 2024

MARTINIQUE
Campus de Schoelcher

Avec

Tyreack FLERIAO-RGA,  tudiant et sportif de haut niveau PARRAIN
Lionel NIDAUD, ANIMATEUR
MAARCOLME, CHANTEUR

Institut Universitaire de Technologie de Martinique
Salle 12
UFR Droit et Economie
Amphi Frantz FANON
Facult  Jean Bernab  (Lettres, Langues, Sciences Humaines et sociales)
Amphi H l ne SELLAVE

UFR Sciences Technologie Environnement
Amphi Charles JULIUS
UFR Sant  (PASS)
Amphi Michel LOUIS

Facebook, Instagram, LinkedIn, cvcc



Universit  des Antilles

Si ge - Administration g n rale – Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)

Campus de Fouillolle - BP 250 - 97157 Pointe- -Pitre cedex - T l. +0590 (0) 590 483 030

www.univ-antilles.fr

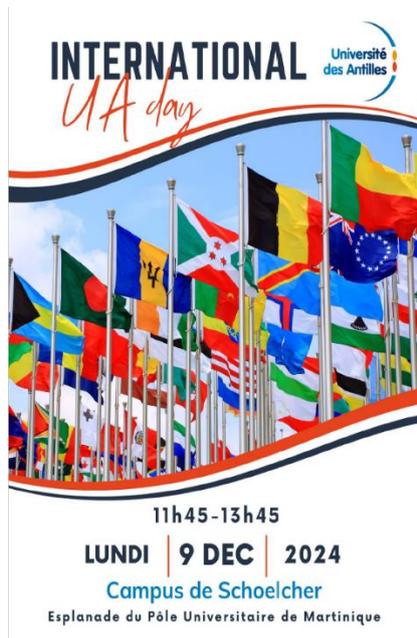
- **Installation de Carbet à l'INSPE 971**

Dans la continuité du projet financé par la CVEC en 2023, le projet de construction de deux carbet à l'INSPE Académie de Guadeloupe s'est terminé en décembre 2024. Ce nouvel espace extérieur permet aux étudiants du campus de se restaurer pendant la pause déjeuner mais également de se détendre entre deux cours tout en profitant d'un cadre extérieur agréable et floral.



- **Journée d'accueil des étudiants internationaux sur le pôle Martinique**

Une journée d'accueil dédiée aux étudiants internationaux a été initiée le lundi 09 décembre 2024 sur le campus de Schoelcher autour d'un cocktail déjeunatoire et de remise de goodies aux étudiants.



Université des Antilles

Siège - Administration générale – Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)

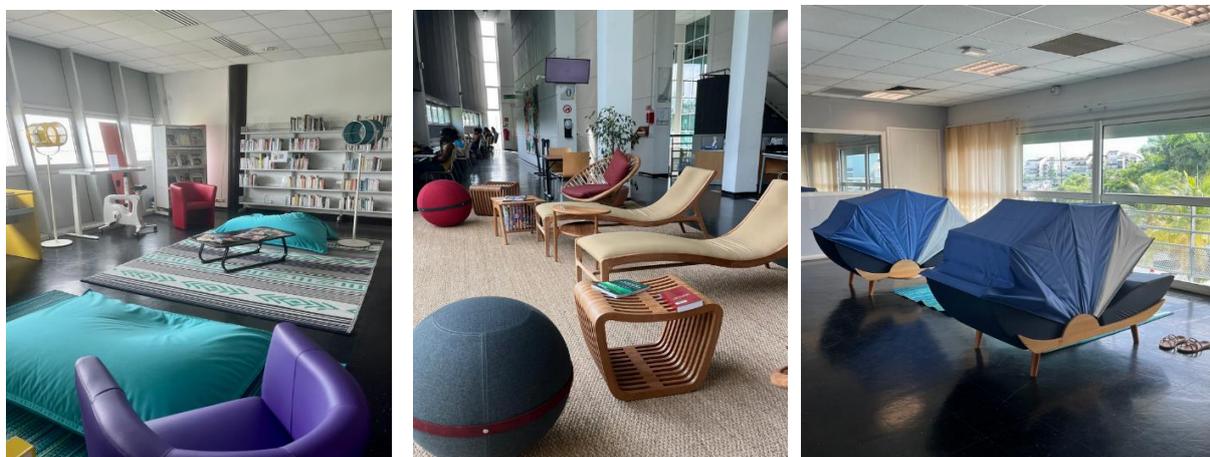
Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030

www.univ-antilles.fr

○ Espace de repos au Service commun de documentation

L'objectif est de créer des espaces de détente, de bien-être et de sieste au sein des BU des Antilles permettant l'amélioration des conditions de passages des étudiants.

Ces nouveaux espaces, très appréciés des étudiants, font partie des actions d'amélioration des conditions de vie sur les campus, au service de la réussite de nos étudiants.



4. Conclusion

Le taux de consommation en constante augmentation indique que les acteurs de la communauté universitaire se saisissent d'avantage des opportunités de financement des projets liés à l'amélioration de la vie étudiante.

La réponse apportée aux premiers besoins remontés par les étudiants (espaces de convivialité, développement des manifestations culturelles et sportives) permet d'envisager d'autres projets à l'échelle de l'établissement (développement de l'offre de restauration, espaces sportifs...) pour les prochains exercices.

La dynamique d'ajustement permanent de la programmation sera poursuivie afin de permettre une meilleure allocation des moyens, et singulièrement en fin d'exercice en lien avec la DAF. A cet égard la périodicité des bilans et remontées des porteurs de projets sera augmentée.

Enfin, remplissant nos obligations de mention des financements CVEC, les actions de communication seront renforcées afin de partager au sein de la communauté universitaire les différentes réalisations.

La créativité et l'engagement des étudiants seront au cœur de nos actions, notamment dans le cadre d'un budget participatif dont la mise en place est à l'étude pour la rentrée de septembre 2025.

5. Annexes

- [Tableau récapitulatif des projets engagés en 2024](#)
- [Fiche bilan des projets](#)



Université des Antilles

Siège - Administration générale – Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE)

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030

www.univ-antilles.fr